

### Brevet Professionnel, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Educateur Sportif » mention « Activités Physiques pour Tous »

<p><b>OBJECTIFS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer au fonctionnement de la structure d'activités physiques pour tous</li> <li>- Conceptualiser et réaliser un projet d'animation dans le champ des activités physiques pour tous</li> <li>- Conduire des séances, de cycles d'initiation, de découverte ou d'animation dans le champ des activités physiques pour tous</li> <li>- Encadrer dans le champ des activités physiques pour tous en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et de lui-même lors des séances.</li> </ul>
<p><b>OBLIGATIONS Spécifiques</b></p>	<p>Lien vers la fiche RNCP :  <a href="https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/">https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37191/</a>  Nom du certificateur : <b>MINISTERE DES SPORTS ET DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES</b>  Code RNCP : <b>37191</b>  Date d'enregistrement au Journal Officiel : <b>02.07.2016</b>  Date d'échéance de l'enregistrement : <b>31.12.26</b>  Diplôme d'Etat homologué de niveau 4 (Baccalauréat) et accessible en VAE</p>
<p><b>PRÉ-REQUIS</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire du PSC1 ou AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU ou SST en cours de validité</li> <li>- Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités physiques pour tous.</li> <li>- Satisfaire aux Tests d'Exigences Préalables règlementaires (TEP) : lien ci-dessous du descriptif  <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=o3b4P9AwkBEMfjcwAA4YUBpucZL3MIbpi7iP75Oh_3g=">https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=o3b4P9AwkBEMfjcwAA4YUBpucZL3MIbpi7iP75Oh_3g=</a></li> </ul>



## Programme de formation

Date MAJ :  
21/09/2024

<b>MODALITÉS D'ACCÈS</b>	<p>Répondre à la convocation de tests physiques d'entrée en formation.</p> <p>Envoyer la fiche d'inscription</p> <p>Être en mesure de présenter les documents demandés dans le prérequis.</p>
<b>DELAIS D'ACCÈS</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Ouverture des inscriptions à la formation : <b>01.09.24</b></li><li>➤ Date limite d'inscription le <b>31/10/2024</b></li><li>➤ Tests d'Exigences Préalables règlementaires (TEP) d'entrée en formation le <b>02/11/2024</b></li><li>➤ Date prévisionnelle : <b>05 Novembre 2024 au 15 novembre 2025</b></li></ul>
<b>PROGRAMME de FORMATION</b>	<p>La formation se déroule sur 1 année et comprend un enseignement théorique en centre (636 h), en alternance avec la pratique professionnelle dans une structure (497 h).</p> <p>Le BPJEPS APT est obtenu après validation de <b>4 unités de compétence</b> consécutive du diplôme, attestant chacune de l'acquisition de compétences dans un domaine particulier :</p> <p><b><u>2 UC transversales, communes à tous les BPJEPS :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ UC1 : encadrer tout public dans tout lieu et toute structure</li><li>➤ UC2 : mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans un projet de structure</li></ul> <p><b><u>2 UC spécifiques à la mention « activités physiques pour tous » :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ UC3 : conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention APT</li><li>➤ UC4 : mobiliser les techniques de la mention APT pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.</li></ul>
	<p>La formation proposée compte ainsi plusieurs modules comportant les matières suivantes :</p> <p><b>Module 1: le projet d'animation</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Méthodologie de projet</li><li>• L'organisation et la planification de l'animation</li><li>• Le pratiquant</li></ul>

## Programme de formation

Date MAJ :  
21/09/2024

<p><b>CONTENUS</b></p>	<p><b>Module 2: le projet professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Environnement Institutionnel</li> <li>• Les établissements Communication</li> <li>• Développement durable</li> </ul> <p><b>Module 3: le projet d'animateur APT :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'apprentissage des activités physiques pour tous (Terrain) Activités d'entretien corporel : activités d'expression corporelle, stretching, renforcement musculaire, activités d'entretien physique, activités gymniques, etc.</li> <li>• Sports collectifs : Basket, handball, football, rugby, volley, badminton, tennis de table, roller-hockey, etc.</li> <li>• Activités Physiques de Pleine Nature :VTT, marche nordique, course d'orientation, découverte de l'environnement, etc.</li> </ul>
<p><b>DURÉE</b></p>	<p><b>1 année : 636h et 497h</b> <b>Date : 05 Novembre 2024 au 15 novembre 2025</b></p>
<p><b>PROFIL DES INTERVENANTS</b></p>	<p>L'action de formation est encadrée par un formateur référent responsable de formation. Celui-ci dispose d'un niveau de formation supérieur et de l'habilitation conférée par la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale à dispenser l'action de formation.</p> <p>De plus, les formateurs ont une forte expérience dans le champ de l'animation professionnelle des sports et loisirs et une pratique importante de la formation des différents publics.</p> <p>Les intervenants extérieurs qualifiés recrutés par La Ligue ont pour mission de dispenser leur savoir être et savoir-faire afin de conduire des séquences de formation de qualité au cours de l'action.</p>
<p><b>MODALITÉS D'ÉVALUATION</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mises en situations professionnelles « obligatoires »</li> <li>- Examen blanc</li> <li>- Evaluations formatives (Questionnaires, QCM, Quiz, Mises en situation terrain, présentation orale)...</li> <li>- Evaluation intermédiaire des différentes UC</li> </ul>
<p><b>MODALITES DE CERTIFICATION</b></p>	<p>Les modalités de certification se décomposent en deux types d'épreuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>UC 1/2</b> : épreuve orale sur la base d'un rapport d'expérience retraçant les activités du stagiaire conduites dans sa structure d'alternance,</li> </ul>



## Programme de formation

Date MAJ :  
21/09/2024

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <b>UC 3</b> : évaluation des compétences en situation pratique dans une activité et présentation d'un dossier présentant 2 cycles d'animations,</li> <li>➤ <b>UC 4</b> : évaluation des compétences en situation pratique dans la troisième famille d'activités.</li> </ul> <p>Les certifications sont composées de 2 évaluateurs : 1 membre de la DRAJES ou assimilé et d'un expert de la discipline. Le diplôme, en cas d'obtention, est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale. Est remise à l'issue de la formation une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation. Certification partielle. Les blocs de compétence certifiés et validés par la DRAJES de Corse sont obtenus à vie par le candidat qui peut certifier les blocs manquants en se réinscrivant auprès d'un organisme de formation ou via la VAE. Les candidats titulaires d'équivalences peuvent valider partiellement le diplôme. Ces compétences sont vérifiées grâce à 4 Unités Capitalisables (UC) qui sont ensuite validées par la DRAJES.</p>
<p><b>NOMBRE DE PARTICIPANTS</b></p>	<p>12 candidats acceptés par sessions</p>
<p><b>LIEU</b></p>	<p><b>LIGUE CORSE MONTAGNE ESCALADE ROUTE DE CUCCIA 2024 CALACUCCIA</b></p>
<p><b>MÉTHODES MOBILISÉES</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cours magistraux,</li> <li>➤ Mise en situation pratique,</li> <li>➤ Jeux de rôles, retours d'expérience,</li> <li>➤ Créations de cycles et séances,</li> </ul>
<p><b>TARIFS</b></p>	<p>Prix de la formation : à partir de 4000 euros Prise en charge partielle par la Collectivité Territoriale de Corse Reste à charge par candidats : 2000 euros Possibilité d'utiliser son CPF</p>
<p><b>Possibilités de valider un ou des blocs de compétences</b></p>	<p><b>OUI</b></p>

## Programme de formation

Date MAJ :  
21/09/2024

<p><b>DÉBOUCHÉS</b></p>	<p>Le titulaire du BP JEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous » exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées dont notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des collectivités locales, les éducateurs ayant accès à la filière territoriale des activités physiques et sportives par le concours d'éducateur territorial des activités physiques pour tous ;</li> <li>• d'associations, notamment sportives ;</li> <li>• d'établissement d'activités physiques et sportives divers intégrant les activités physiques ou sportives comme activités de prévention pour la santé et les conduites à risque ;</li> <li>• d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques ou sportives (structures de vacances, bases de loisir, hôtellerie de plein air, comités d'entreprise, centres de formation, structures culturelles ou de loisirs ayant une action au profit de la défense...).</li> </ul>
<p><b>SUITES DE PARCOURS</b></p>	<p>A la suite de votre année en BPJEPS, vous pouvez donc poursuivre vos études soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Continuer sur un autre BPJEPS pour augmenter votre champ d'action.</li> <li>➤ Passer d'autres diplômes fédéraux qui vont vous permettre de vous spécialiser sur un secteur d'activités précis.</li> <li>➤ Poursuivre sur un DEJEPS (niveau BAC +2) ou un DESJEPS (niveau BAC +3)</li> </ul>
<p><b>EQUIVALENCES PASSERELLES</b></p>	<p>Le titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités physiques pour tous », suivants :</p>

	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger » et du Test d'habileté motrice	Dispense à l'entrée en formation du Test navette « Luc léger »	UC 1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure	UC 2 Mettre en œuvre un projet d'animation	UC3 Conduire une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention activités physiques pour tous	UC4 Mobiliser les techniques de mention activités physiques pour tous pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
Sportif de haut-niveau inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du code du sport.		X				
Titulaire d'une qualification inscrite à l'annexe II-1 du code du sport ou à l'annexe de l'arrêté du 22 janvier 2016*	X					
Titulaire du CQP « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			
Titulaire des deux options « activités gymniques d'entretien et d'expression » (AGEE) et « jeux sportifs et jeux d'opposition » (JSJO) du CQP* « animateur de loisirs sportifs » (ALS)			X			X
Brevet d'État d'éducateur sportif 1er degré option activités physiques pour tous	X	X	X	X	X	X
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS 10 UC)	X	X	X	X	X	X
Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS en 10 UC (UC1, UC2, UC3, UC4)			X	X		
UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	
UC5+UC6+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)						X
UC5+UC6+UC8+UC9 BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC)					X	X
Le titulaire du titre à finalité professionnelle (TFP) « éducateur de handball » mention « animateur de pratiques socio-éducatives et sociétales » ou mention « entraîneur territorial » délivré par la Fédération française de handball.			X	X		

Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités physiques pour tous » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités physiques pour tous » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivrera une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

### Référence légales :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000036775421>



## Programme de formation

Date MAJ :  
21/09/2024

<b>TAUX D'OBTENTION</b> (certification professionnelle)	<ul style="list-style-type: none"><li>- 6 candidats présentés</li><li>- 100% de réussite</li></ul>
<b>Taux d'insertion</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- 3 étudiants : 50 % en poursuite d'étude</li><li>- 1 dans le Métier visé : 17%</li><li>- 2 dans l'emploi : 33%</li><li>-</li></ul>
<b>ACCÉSSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES</b>	<p>- « en cas de situation de handicap, contactez-nous pour connaître l'accessibilité à la formation en fonction de nos partenaires handicaps ».</p> <p>Nos locaux sont accessible au PMR.</p> <p>Vous serez mis en relation avec le référent handicap national</p> <p>Nom/prénom : Acquaviva Paul André</p> <p>Mail : paulandre.acquaviva@gmail.com</p>
<b>CONTACT</b>	06.22.50.70.29 crorseffme@gmail.com
<b>Indicateurs de résultats</b>	<p><b>Nombre de candidats ayant répondu : 6</b></p> <p>Taux de satisfaction : 96%</p>